

AGIR DÈS AUJOURD'HUI

pour soutenir l'accès aux **loisirs**, aux pratiques culturelles et sportives, aux **vacances**, avec tous :

RÉSULTATS À ATTEINDRE

Accéder, choisir et pratiquer des activités culturelles et de loisirs, partir en vacances

- ▶ **Être accueilli** dans tous les lieux culturels, de loisirs, associatifs, de culte, sportifs et de vacances comme spectateur, auditeur, lecteur, acteur investi (amateur ou professionnel)...

ENGAGEMENTS À PRENDRE

Promouvoir les pratiques culturelles, de loisirs, sportives et de vacances pour tous

- ▶ **Reconnaître** le droit d'avoir des loisirs, d'aller au cinéma, de pratiquer sa religion, de faire du sport ou de partir en vacances, non comme un luxe, mais comme partie intégrante du bien-être et de l'épanouissement personnel, et comme facteur d'inclusion sociale, et ce quel que soit l'âge de la personne.

- ▶ **Inscrire** dans toute politique « loisirs, culture, sports et vacances » un volet « accessibilité et handicap ».

- ▶ **Valoriser** le rôle de « facilitateur » des services et établissements sociaux et médico-sociaux pour l'accès aux pratiques culturelles, de loisirs et sportives des personnes les plus en difficulté d'autonomie.

LEVIERS

Rendre accessibles les pratiques culturelles, de loisirs, sportives et de vacances

- ▶ **Supprimer** tous les obstacles d'accès aux loisirs, aux sports, à la culture, au culte, au tourisme et aux vacances, que la personne souhaite être spectatrice, s'initier, pratiquer, participer ou devenir un professionnel : aménager les bâtiments et les activités, accéder à des transports accessibles et adaptés (y compris le soir et le week-end), adapter l'accueil, les formations, financer tous les besoins spécifiques (accompagnateurs, matériels adaptés...).

Sensibiliser, former et informer

- ▶ **Sensibiliser** les bénévoles et les professionnels des associations socioculturelles, des clubs de loisirs ou sportifs, des fédérations, du tourisme... aux conditions d'accueil de personnes en situation de handicap.
- ▶ **Signaler** systématiquement - et de manière fiable - dans tout guide ou plaquette lié aux loisirs ou au tourisme les informations relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap.



www.reflexe-handicap.org





PLAIDOYER APF
CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ
OUVERTE À TOUS !



Soutenir l'accès aux
LOISIERS,
aux pratiques culturelles
et sportives, aux
VACANCES,
avec tous !

Sortir, aller voir des spectacles, pratiquer des activités sportives ou culturelles, partir en vacances ou encore s'engager bénévolement... autant d'activités essentielles pour l'équilibre et l'épanouissement personnels et pour la participation à la vie sociale. Des activités qui nécessitent souvent des moyens qui ne sont pas donnés à tous, loin de là : c'est bien l'un des points communs entre les personnes valides et les personnes en situation de handicap !

Mais au-delà d'une situation financière souvent précaire, les personnes en situation de handicap – enfants et adultes – rencontrent de réelles difficultés supplémentaires dans l'accès aux activités de loisirs et sportives, à la culture et aux vacances, du fait d'aménagements et d'équipements inadaptés, de personnels d'accueil et d'encadrement mal informés.

DÉNONCER les « réalités vécues »

CORRIGER les « idées reçues »



Sortir, bien sûr, mais ni le soir ni le week-end!

Première difficulté évidente : l'accessibilité des lieux... et des services! La liste est longue :

- accessibilité des lieux de spectacle : cinémas, théâtres, salles de concerts, opéras... sans oublier la billetterie souvent en ligne ou par téléphone ;
- accessibilité des lieux de rencontres : bars, restaurants, boîtes de nuit... ;
- accessibilité des manifestations en plein air ;
- accessibilité des espaces socioculturels, associatifs, des bibliothèques, des musées, des salles de conférences, des centres de loisirs, des gymnases, des stades, des piscines... ;
- accessibilité des lieux et des activités de vacances : centres de vacances, hôtels, plages, sites touristiques... ;
- accessibilité des lieux de culte également.

Et aussi accessibilité des transports en commun!

Autre barrière assez commune malheureusement : la méconnaissance et l'appréhension du handicap ; mais aussi le prétexte souvent infondé des normes de sécurité et la peur d'être responsable d'un accident qui conduisent à des comportements d'exclusion... C'est régulièrement le cas dans les boîtes de nuit ou les cinémas, par exemple...

Quant aux transports adaptés, c'est-à-dire ceux qui sont réservés aux personnes à mobilité réduite, ils ne fonctionnent en général ni le soir, ni le week-end, moments pourtant privilégiés pour les loisirs et la culture!

Et quand, par chance, le transport adapté fonctionne, l'indisponibilité se retrouve au niveau des services d'aide humaine qui n'interviennent pas après 20 heures ou le week-end, par exemple...



Seul(e) ou entre « handicapés »

Dans les domaines culturels, sportifs et de loisirs aussi, il convient d'envisager la personne en situation de handicap comme toutes les autres, ayant les mêmes besoins de détente et désirs de se cultiver.

Pourquoi une personne en situation de handicap n'aurait-elle pas envie de partager tel ou tel moment de plaisir avec son conjoint ou entre amis? Oui mais voilà : les places accessibles sont très souvent « coupées » du reste de la salle, au fond ou tout devant, parfois tout simplement là où personne ne va, car c'est le coin le moins confortable : « *C'est bon pour eux, pas pour nous!* », entend-on parfois... Et puis, comment profiter d'un film, d'un spectacle avec des amis ou son conjoint, qu'il soit valide ou en situation de handicap, si l'on ne peut s'asseoir à côté d'eux?

Pourquoi une personne en situation de handicap n'aurait-elle pas le choix de partir avec qui elle veut? Les vacances en famille sont souvent la seule solution. Gênant lorsqu'on est jeune et que l'on cherche à gagner son indépendance et à vivre ses premières expériences...

Et pourquoi devrait-elle absolument voyager avec d'autres personnes en situation de handicap, si ce n'est pas son

choix? D'autant plus que les déplacements d'un groupe de personnes en fauteuil roulant multiplient les difficultés : très souvent, une seule place est adaptée dans les moyens de transport!



Question de temps ou d'horaires

Envie spontanée et situation de handicap ne font pas bon ménage!

Une contrainte liée à la situation de handicap, et elle est de taille : à toute occasion de sortie, de loisir, de spectacle, il faut toujours et encore prévoir, se renseigner, retenir à l'avance : savoir ce qui est réellement accessible ou pas, s'occuper du transport, rechercher des aides humaines ou des infirmières pour l'accompagnement ou le retour (souvent tardif) à domicile...

Quant aux informations fiables et précises sur les conditions d'accueil, lorsqu'elles existent, elles sont souvent difficiles et approximatives à obtenir.

Cela demande beaucoup de persévérance et peut occasionner de cruelles déceptions (parfois jusqu'à devoir rentrer chez soi, le jour même de l'arrivée sur un lieu de vacances, indiqué accessible mais en pratique inadapté).



Regarder mais aussi pratiquer!

Et puis il existe deux façons de vivre ces activités culturelles, de loisirs, de sports...

La première en tant que spectateur, auditeur, lecteur. La seconde comme acteur investi que ce soit en amateur ou en professionnel. Dans le second cas, cela nécessite, là encore, la mise en accessibilité des lieux où les activités se déclinent : scènes, vestiaires, salles, écoles... Comment, par exemple, intégrer une école des beaux-arts, trouver un cours de danse ou de théâtre qui accueille des personnes en situation de handicap?

Enfin, l'accès à la pratique culturelle, de loisirs ou sportive ne peut se réaliser que si les autres acteurs valides acceptent la différence au sein de leur groupe!



Et s'engager bénévolement!

Les loisirs, c'est aussi pour certains, prendre de son temps libre pour partager des projets communs avec d'autres, s'engager bénévolement pour aider, militer...

Les associations, mais aussi les partis politiques, les syndicats sont des espaces privilégiés pour faire des rencontres, s'informer et échanger, se « sentir utile », mener des actions concrètes et/ou « refaire le monde ». Pour les personnes en situation de handicap, ces espaces d'actions et de réflexions collectives peuvent représenter des lieux privilégiés de vie sociale, d'épanouissement. Et pour celles qui ne peuvent pas travailler, cela peut devenir l'unique lieu - hors de chez soi - pour participer à la vie de la cité.

Encore faut-il que les bureaux, les salles de réunions, les actions proposées permettent à tous d'y participer.

Et prendre le temps, là aussi, d'être attentif au rythme de chacun.

Un **AUTRE** modèle de **SOCIÉTÉ** est **POSSIBLE !**

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ OUVERTE À TOUS :

- C'est construire une société qui rend effectifs les droits de l'homme ;
- c'est construire une société conçue et aménagée pour être accessible à tous, c'est-à-dire une société qui considère l'accessibilité universelle comme une norme fondamentale de la qualité de vie de tous les citoyens et donc qui doit s'inscrire dans les politiques d'aménagement et de développement durable ;
- c'est construire une société qui combat les préjugés et les discriminations ;
- c'est construire une société qui s'oppose à toute logique d'exclusion et d'injustice sociale ;
- c'est construire une société qui affirme et défend la participation sociale de chacun, quelles que soient ses capacités et ses déficiences ;
- c'est construire une société dans laquelle chacun a sa place et respecte celle des autres ;
- c'est construire une société en collaboration avec tous.



Construire une société ouverte à tous est un défi, **c'est l'ambition de l'APF** pour les années à venir.

Ambition qui doit se concrétiser dans tous les domaines de la vie.

Ambition qui s'appuie sur les droits fondamentaux, notamment ceux inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Ambition qui rejoint celle de l'Organisation des Nations unies avec sa Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

C'est cette société ouverte à tous qui doit assurer l'effectivité des droits de l'homme, l'accessibilité universelle, l'absence de préjugés et de discriminations.

DROITS FONDAMENTAUX :

« Toute personne a droit au repos et aux loisirs notamment et à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques. »

Article 24 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

« Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. »

Article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948